

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2023-106 – Autorisation d’occupation du domaine public rue de l’Helvétie.**

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de Mme et M VUILLEMIN Jennifer et Hervé en date du 06 novembre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue d’Helvétie pendant des travaux de mise en place d’une chappe ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Du mercredi 6 décembre 2023 à 07 heures au jeudi 7 décembre 2023 à 18 heures, les 2 places de stationnement matérialisées “arrêt minute”, au niveau du 2 rue d’Helvétie, seront réservées à Mme et M VUILLEMIN Jennifer et Hervé, afin que les camions de l’entreprise réalisant une chappe à leur profit, puissent se stationner au plus près de l’immeuble.

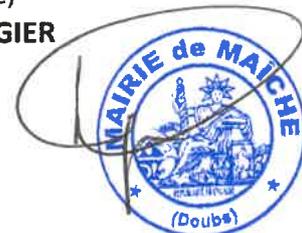
**Article 2 :** La ville de Maîche mettra en place la signalisation matérialisant le présent arrêté.  
A l’issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3 :** La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche,
- Madame et Monsieur VUILLEMIN,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maîche.

Maîche, le 6 novembre 2023,  
Le Maire,  
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 07 novembre 2023